



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – ROBIN Yves – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - JOULAIN Anita — JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Yannick SELLIN
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU
- Sonia DOUX-BETHUIS à Rachel FLOCH ROUDAUT

Date de convocation : 29 janvier 2015

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF MODIFICATION DU TARIF

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....24

Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur DEROVOUT, Adjoint au Maire, indique qu'après examen par la Commission des Finances, du développement économique et du personnel réunie le 26 janvier dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une modification du tarif de la participation à l'assainissement collectif pour les personnes obligées d'installer une pompe de relevage pour pouvoir se raccorder au réseau de collecte des eaux usées. Celles-ci devront faire la demande d'exonération en présentant une facture acquittée d'installation de cette pompe de relevage.

PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Catégorie	TARIFS 2015
<p><u>HABITATION EXISTANTE</u> * (lors de la création à l'égout) Partie publique du branchement NB : en cas de passage d'une canalisation publique en terrain privé, il sera accordé au propriétaire constructeur, l'exonération du paiement des travaux en partie publique du branchement sur la base d'une convention écrite.</p> <p>* Exonération en totalité de la participation à l'assainissement collectif si nécessité d'installer une pompe de relevage (sur présentation d'une facture acquittée)</p>	850 €
<p><u>HABITATION NEUVE HORS LOTISSEMENT</u> * (édifiée postérieurement à l'égout) - Habitation individuelle - Bâtiment commercial ou artisanal - Immeuble collectif à usage d'habitation et/ou professionnel (par logement ou par local)</p> <p>* Exonération de 50 % de la participation à l'assainissement collectif si nécessité d'installer une pompe de relevage (sur présentation d'une facture acquittée)</p>	3 500 € 3 500 € 2 300 €
<p><u>HABITATION NEUVE DANS UN LOTISSEMENT OU DANS LE CADRE D'UN PERMIS GROUPE COMPORTANT UNE CANALISATION INTERNE*</u> - Habitation individuelle - Bâtiment commercial ou artisanal - Immeuble collectif à usage d'habitation et/ou professionnel (par logement ou par local)</p> <p>* Exonération de 50 % de la participation à l'assainissement collectif si nécessité d'installer une pompe de relevage (sur présentation d'une facture acquittée)</p>	3 000 € 3 000 € 1 800 €
<p><u>AUTRES</u> - BATIMENT INDUSTRIEL - CAMPING - CAS PARTICULIERS (la tarification fera l'objet d'une délibération spécifique après étude)</p>	
<p>A noter que ces montants n'incluent pas le coût de la réalisation du branchement qui reste à la charge du pétitionnaire.</p>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
 A Trégunc, le 6 février 2015
 LE MAIRE
 Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150209-DE15050211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2015

Publication : 10/02/2015

